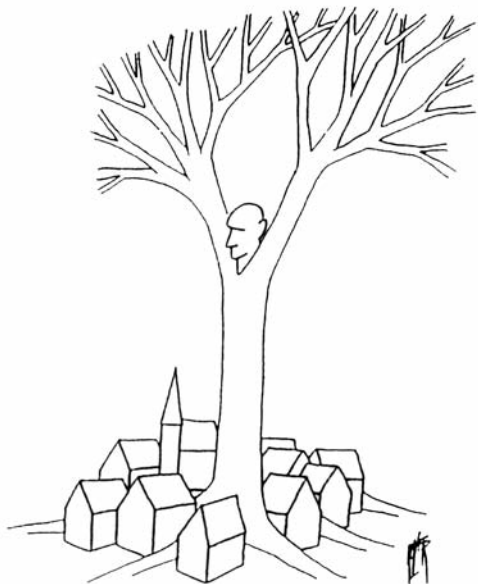




Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 78 décembre 2013

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

sommaire

- Les bois de Buysdelle et de Verrewinkel : où en est-on ? 2
- Une maison art déco défigurée va retrouver son aspect originel 5
- Le plateau Engeland : le point après l'Arrêt décevant et laconique du Conseil d'Etat ! 6
- Les V A P ! Cékwasa ? 9
- Le trafic automobile rue du Repos 10
- Les nuisances des antennes – relais, wi-fi, tablettes et téléphones portables : a-t-on vraiment pris toutes les précautions ? 16
- Le défi énergie s'invite chez vous ... pour traquer les gaspillages ! 18
- Quel avenir pour les jardins potagers à Uccle ? 19
- Jeanine Fagel s'en est allée ... 20
- Le Comité de Quartier Vivier d'Oie – Place St Job : présentation 21

Consultez notre site :
www.acqu.be

Ecrivez-nous à :
acqu.asbl@gmail.com

Inscrivez-vous en ligne
pour recevoir notre
Lettre d'info électronique.

LES BOIS DE BUYSDELLE ET DE VERREWINKEL : OÙ EN EST-ON ?

Souvent appelés « petites forêts de Soignes », ces bois font partie des derniers vestiges de la forêt charbonnière qui couvrait tout le centre du pays au début de notre ère. Depuis, l'homme y a planté des mélèzes et des pins sylvestres, et surtout des hêtres devenus aujourd'hui monumentaux et formant par endroits de véritables « hêtraies-cathédrales » ! Au printemps, ne manquez surtout pas la floraison des anémones des bois (bois de Buysdelle et de Verrewinkel), puis des jacinthes des bois (bois de Verrewinkel) : le sol devient blanc comme la neige, puis bleu comme la mer !

On regrettera cependant l'existence d'un tuyau d'égouttage dont les eaux répugnantes s'écoulent en plein bois de Verrewinkel (côté est). Nous espérons que ce tuyau sera dans le futur enterré plus profondément et qu'il rejoindra le collecteur de la rue de Percke (voir photo).

Au bois de Verrewinkel

L'environnement de notre quartier évolue sans arrêt.



Nous tentons de le préserver, mais il n'est pas toujours facile de se faire entendre auprès des autorités...

On nous a dit (IBGE) que plusieurs grands hêtres étaient dangereux pour les promeneurs et les riverains du bois de Verrewinkel. Et en mars 2012, 40 de ces arbres majestueux ont été abattus ! Et ce malgré que nous ayons longuement discuté avec les responsables pour en sauver une dizaine... en vain. L'IBGE nous a promis de replanter de jeunes hêtres, mais nous sommes presque en 2014 et rien n'est encore fait. Il reste de cet abattage (et du précédent en février 2009) des amoncellements de branches traînant dans tout le bois... Pour les champignons, les insectes et les oiseaux c'est bien, et c'est ainsi que l'IBGE justifie ce choix délibéré. Mais pour les promeneurs, le bois offre par endroits l'aspect d'un champ de bataille !... Ne serait-il pas possible de conserver des tas de bois dans des zones plus éloignées des sentiers ?

D'après le témoignage de riverains, le bois était propre il y a 50 ans. Il paraissait en très bonne forme. On venait ramasser le bois mort pour le feu ouvert (mais c'est maintenant interdit). On y voyait souvent des écureuils qui se font rares aujourd'hui, et il y avait des chouettes, des lapins, des hérissons et des renards. Les chemins étaient entretenus naturellement par un passage régulier. Personne n'y trouvait à redire et tout le monde était content !

Au bois de Buysdelle

Cet automne 2013, c'est au tour du bois de Buysdelle de subir l'assaut des tronçonneuses. Ici aussi, les gardes forestiers de l'IBGE nous ont très aimablement expliqué le bien fondé de couper certains arbres afin de sécuriser le bois et de favoriser le développement des arbres les plus remarquables. Il n'en demeure pas moins que l'abattage de 342 arbres dans un bois d'une superficie aussi petite en a considérablement changé l'aspect !... Certains riverains en ont été choqués. D'autant que le bois est classé par la Commission Royale des Monuments et des Sites et qu'il fait partie de Natura 2000. Nous espérons maintenant que les traces laissées par les engins de débardage disparaîtront au plus vite et que les sentiers redeviendront praticables. Même ceux qui ne sont pas 'officiels'... Et même souhait quant aux disgracieux tas de bois abandonnés çà et là.

À propos des deux sentiers 'officiels' (dixit l'IBGE) du bois de Buysdelle, le premier, le « chemin des Hospices » démarre dans la courbe de l'avenue Buysdelle

et descend vers le Verrewinkelbeek entre deux haies de lierre. Les pluies torrentielles du printemps 2013 ont fortement raviné ce passage déjà peu commode. Il est aujourd'hui impraticable pour les personnes d'un certain âge... Le second sentier part de l'avenue Buysdelle, près de l'avenue des Hospices, et rejoint dans le bas du bois le chemin des Hospices. Ce sentier débute par un escalier, certes rustique mais qui est lui aussi peu praticable pour les personnes à mobilité réduite. Et pourtant, il y a une trentaine d'an-

nées, ce sentier était un large et beau chemin (sans escalier), moins sinueux et moins boueux qu'aujourd'hui !...

Un canal en béton le long de la rue de Percke

Nous parlions d'environnement en perpétuelle mutation ? Au bord du bois de Verrewinkel, rue de Percke, c'est le pompon ! La pose du collecteur (voir photo) a complètement ravagé cette petite rue





champêtre bordée de buissons, de saules et d'un sympathique cours d'eau... La rue sera repavée et les buissons repousseront... Mais les saules ont été abattus et le cours d'eau définitivement défiguré ! Sans qu'il n'y eu d'enquête publique, le voilà bétonné et surbaissé d'environ un mètre, depuis sa source (à proximité du carrefour rue de Percke – drève Pittoresque) jusqu'au carrefour de l'avenue Dolez ! Un non-sens écologique impardonnable en ce début de XXI^e s. : l'eau n'est plus freinée en cas de crue ; les échanges entre la nappe d'accompagnement et le lit du cours d'eau sont réduits à quelques ouvertures dans le béton ; le potentiel biologique est réduit à néant ; l'abaissement du cours d'eau et donc de la nappe d'accompagnement nuit au boisement riverain ; etc... Et vu la hauteur des berges en béton (2,40 m), c'est même un danger pour les animaux qui tenteraient de s'y aventurer pour s'abreuver ou pour toute personne qui y tomberait par mégarde... Actuellement, des protections en plastiques rouges sont placées au bord de ce « canal »... Nous supposons qu'une balustrade viendra prochainement parachever l'œuvre : du béton et du métal, nous serons loin, très loin du sympathique cours d'eau d'avant les travaux !

Quant au projet d'une double piste cyclable en béton à la rue de Percke, considéré comme dangereux et inesthétique, il a reçu un avis défavorable unanime

des membres de la Commission de concertation du 24 octobre 2013.

Collecteur et égouts

Le chantier du collecteur desservant le sud d'Uccle avance à la vitesse... de l'escargot ! Sur Internet nous avons lu que les travaux devaient s'étendre du carrefour Buysdelle – Percke jusqu'au moulin Rose entre début août et fin septembre 2013. Nous sommes à la mi-novembre et les travaux sont quasiment achevés... au carrefour Buysdelle – Percke. Pas plus loin ! Reconnaissons que la tâche n'était pas simple. Il a fallu raccorder plusieurs conduites descendant de Linkebeek par la rue de Percke, et faire passer le collecteur sous le ruisseau par un système de siphon réalisé par un assemblage d'immenses blocs de béton enfouis dans le sol.

Une fois ce collecteur achevé et raccordé à la centrale d'épuration de Drogenbos, il faudrait que nos maisons y soient raccordées via un réseau d'égouts ! Malgré nos demandes à Vivaqua, nous ne possédons aucune échéance quant à l'exécution de ces travaux...

Voilà en quelques mots certains aspects de notre environnement « buysdellois » et « verrewinkelois »...

Les Amis des bois de Verrewinkel et de Buysdelle
<http://www.lesamisduboisdeverrewinkel.be/>

UNE MAISON ART DÉCO DÉFIGURÉE VA RETROUVER SON ASPECT ORIGINEL



Dans la Lettre aux Habitants n° 67 du premier trimestre 2011 (texte disponible sur le site de l'ACQU, dans la rubrique Archives de la Lettre aux habitants), nous vous informions d'une maison de style moderniste, construite en 1930 par l'architecte Pierre Verbruggen et située avenue Coghen 129 (photo de gauche), qui avait été complètement défigurée par une rénovation malheureuse (photo de droite). Cette rénovation lourde avait en outre été réalisée sans permis d'urbanisme. Les travaux avaient été arrêtés par la Commune, alors même que le chantier était presque achevé.

Une commission de concertation s'était réunie le 16 février 2011. Elle avait émis un avis défavorable à la demande de régularisation et demandé au propriétaire qu'un contact préalable soit pris avec le Service d'Urbanisme et la Direction des Monuments et Sites, avant toute nouvelle demande et la reprise des travaux.

Première issue positive : par son avis, la commission obligeait le propriétaire à remettre la maison dans son état originel. Mais allait-il réellement faire les travaux nécessaires ?

En juillet 2013, le propriétaire introduisait une nouvelle demande de permis d'urbanisme, portant à la fois sur la remise en état originel de la façade de rue, et à l'arrière, sur l'extension de l'annexe existante et l'aménagement d'un jacuzzi semi-enterré.

Heureuse surprise, les plans présentés par le propriétaire reprennent les éléments architecturaux originaux permettant de retrouver la qualité du bâtiment de 1930 : fenêtres en bandeaux sur toute la largeur de la façade, menuiseries de fenêtres à l'identique ; restitution du bow-window au premier étage, ce qui constitue la caractéristique du bâtiment.

La demande de permis a fait l'objet d'une nouvelle procédure de concertation ; la commission s'est réunie le 20 novembre dernier. Des riverains - qui étaient déjà intervenus en 2011 pour dénoncer les travaux de rénovation - ont relevé sur les plans du demandeur une série de détails d'aménagement regrettables et non conformes au bâtiment dans son état initial : choix des couleurs de murs, vitrages réfléchissants, revêtement en béton lisse et béton structuré, pas de précision de l'allure esthétique de la future porte d'entrée pour la restituer dans son état originel.

Ces différentes remarques ont été retenues par la commission ; elles doivent être intégrées à la demande de permis et recevoir l'approbation préalable de la Direction des Monuments et Sites pour assurer le respect des spécificités architecturales d'origine.

A l'arrière de la maison, par contre, l'aménagement demandé est accepté par la commission de concertation, ce qui ne réjouit pas les voisins immédiats, déjà fortement pénalisés par l'extension de la terrasse, réalisée en 2010 sans permis.

De tout ceci, nous retiendrons deux choses : d'une part que l'attention et les demandes pertinentes des voisins ont permis d'exiger la remise en état de la maison dans son état originel, et d'autre part que la commission de concertation a fait preuve de fermeté en n'acceptant pas une régularisation. Le propriétaire, qui s'était mis en infraction, se voit obligé de réaliser les travaux de remise en état à ses frais. Ce cas est bien sûr minime par rapport aux nombreux problèmes d'urbanisme que connaît notre Commune, mais il est exemplatif de l'importance de la vigilance des riverains.

François Glorie

LE PLATEAU ENGELAND : LE POINT APRÈS L'ARRÊT DÉCEVANT ET LACONIQUE DU CONSEIL D'ÉTAT !



L'entrée de la future voirie

L'arrêt du Conseil d'Etat relatif au recours en annulation du permis de lotir Engeland est extrêmement décevant et laconique sur bien des points.

Un seul des arguments et points soulevés dans la requête en annulation des habitants a été jugé recevable, à savoir la prescription littérale relative à la zone de lisière qui n'est pas conforme à la prescription du Plan régional d'affectation du sol pour une zone verte de haute valeur biologique.

Le Conseil d'Etat estime que la prescription du permis de lotir doit être modifiée : on ne peut y faire de coupe pour y protéger les biens et les personnes des lots voisins. Seuls les actes et travaux nécessaires à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique sont autorisés. Puisque nous sommes en Zone spéciale de Conservation Natura 2000, seuls sont permis des travaux établis en principe selon un plan de gestion conforme à la protection de la zone, selon la directive européenne Habitat.

Souvenons-nous que cette zone de lisière écologique

qui devait être située entre la zone boisée et le lotissement et devait être composée d'arbres et d'arbustes de hauteurs différentes et taillés périodiquement est une mesure d'atténuation indispensable pour compenser la perte d'espaces naturels détruits et les incidences significatives dues notamment à la pression démographique du lotissement.

Comme il n'y a pas de prescription spécifique pour en assurer sa gestion écologique dans le permis, on peut en conclure que son existence est purement abstraite et non fonctionnelle. Pourtant, le Conseil d'Etat estime d'une part qu'il n'appartient pas à un permis de lotir de prescrire des règles relatives à la gestion de la zone verte de haute valeur biologique, mais d'autre part et contradictoirement, il ne s'étonne pas ensuite que la lisière écologique qui devrait obéir à des règles spécifiques de gestion se trouve précisément dans cette même zone verte protégée ! Pour le Conseil d'Etat, la lisière existe puisqu'elle figure sur le plan.

En matière de mobilité, on ne peut que s'étonner de l'implantation d'un projet d'une telle ampleur en bordure de voiries étroites et qui posent déjà aux heures de pointe des embarras de circulation aux carrefours pour sortir du quartier. Qu'en sera-t-il avec 450 à 600 véhicules supplémentaires sans compter les deux autres lotissements, l'un à l'angle Dolez/Engeland (80 à 150 véhicules) et l'autre potentiel dans le petit bois des Pâturins, avenue Dolez ?

La construction de nouvelles cités dortoirs trop éloignées des transports publics efficaces est une source de milliers de voitures supplémentaires qui aggravera les phénomènes de pollutions destructeurs pour la santé des habitants. Rappelons qu'en 2012, la Région était déjà sous le coup d'une condamnation européenne pour non-respect des normes en matière de dioxyde d'azote et de particules fines.

A la dernière séance d'information organisée, récemment à la Commune par le promoteur, nous avons assisté à l'apologie du projet. Il faut cependant constater avec stupéfaction et alors que les permis d'urbanisme sont octroyés, qu'à cette même séance, ni le promoteur ni les autorités communales, ni Bruxelles Environnement n'ont pu répondre à des questions bien précises et simples sur la gestion des eaux, à savoir :

- Où finalement va aboutir le trop-plein des bassins secs (sortes de fossés servant à recueillir et à infiltrer les eaux de ruissellement des voiries et des trop-plein des citernes des immeubles) ? dans la rivière Kinsendeek (permis de lotir) ou dans la propriété Herdies en amont (plan permis d'urbanisme) sachant que la propriétaire n'a pas donné son accord pour y situer ce trop-plein ?

- Le système de déviation prévu pour envoyer les eaux de ruissellement des voiries vers les égouts en cas d'utilisation de sels de déneigement a-t-il été expérimenté ailleurs et qui finalement sera chargé de son bon fonctionnement ?

Cette question est cependant pertinente, car ce sont les bassins secs qui vont filtrer les pollutions des eaux de ruissellement au travers de la couche de terre. Mais, les sels solubles utilisés pour le déneigement ne sont pas retenus lors d'une infiltration à travers une couche de terre et pourraient se retrouver dans la nappe phréatique qui alimente le Kinsendael et dénaturer la flore typique de la réserve humide.

Il est manifeste que des lacunes subsistent alors que les permis sont délivrés. La concentration des eaux de ruissellement de voiries en un seul lieu d'infiltration représente un défi important et difficile à surmonter, car il faudra garantir une qualité des eaux suffisante pour l'infiltration même par temps pluvieux intense, et par le passage direct, en cas de débordement des

bassins, par le tuyau de trop-plein vers le Kinsendael, milieu humide et prioritaire Natura 2000. Plutôt qu'une centralisation en un point en bordure de la zone Natura 2000, une répartition équilibrée et plus harmonieuse de cette infiltration sur l'ensemble de la zone constructible eut été de loin préférable.

Le Kinsendael demeure l'exutoire final du projet par temps de pluie extrême. Il remplit donc des objectifs de gestion des inondations, mais les incidences provoquées par ces objectifs seront-elles en adéquation avec les objectifs de gestion écologique de la réserve naturelle ? Celle-ci requiert une alimentation régulière et constante en eau de bonne qualité, comme dans la nature, pour maintenir un état favorable de conservation de son écosystème. L'arrêté de classement interdit d'ailleurs de perturber son régime des eaux.

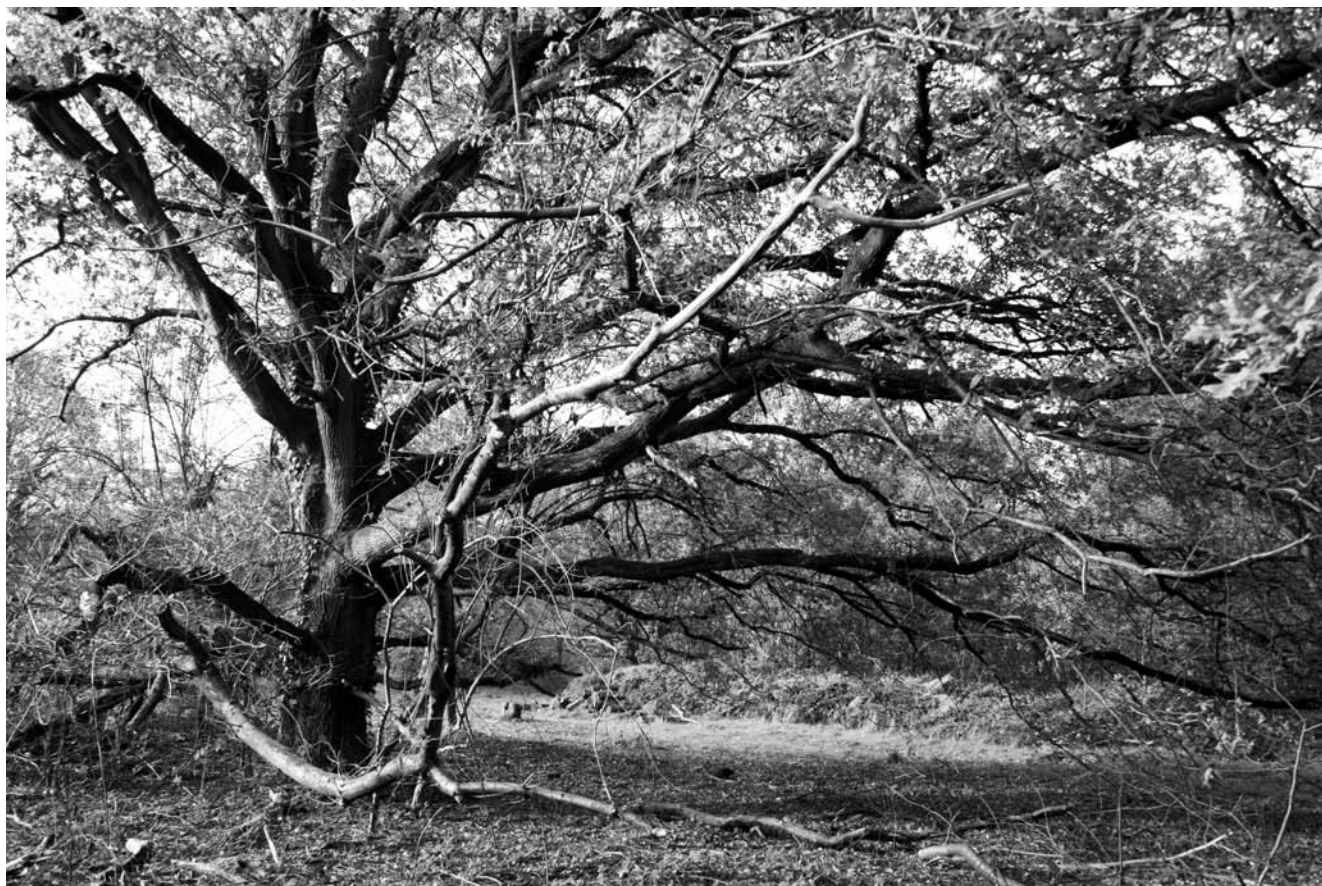
En cas de dysfonctionnement et en l'absence d'un recul suffisant sur des projets semblables, le risque environnemental serait exacerbé puisque situé dans une réserve naturelle humide fragile.

Conclusion

Il faut mettre en évidence le manque de cohérence entre le plan de lotissement et la bonne conservation des zones Natura 2000 limitrophes et en aval. La lisière écologique de protection de 20 m placée à l'intérieur de la zone protégée et l'impossibilité de la créer, à cet endroit, sans couper les arbres qui sont protégés par ailleurs. Les mesures en vue de gérer les eaux de ruissellement auraient dû être pensées dès l'élaboration du plan et pas en l'adaptant tant bien que mal au fur et à mesure des contraintes découvertes et étudiées. Il est nettement plus facile et de plus moins onéreux, de ne pas créer d'eau de ruissellement sur les surfaces imperméables plutôt que de devoir les gérer par la suite. Une refonte complète du projet dans un esprit de conservation maximale des zones naturelles protégées par Natura 2000 était tout à fait possible et aurait été hautement souhaitable et profitable à l'intérêt général. Il ne faut pas confondre un projet expérimental, appelé « pilote », avec un projet qui serait un modèle de protection environnementale pour Natura 2000, ce qui n'est pas le cas ici.

Il semble que la préservation des écosystèmes et des espaces semi-naturels ne soit pas encore prioritaire pour nos décideurs, pourtant la biodiversité s'effrite à une vitesse croissante alors que les écosystèmes sont nécessaires à notre vie sur terre.

L'urbanisation des derniers morceaux de campagne fait disparaître les derniers vestiges des paysages ruraux et n'apporte pas une solution satisfaisante aux réels besoins de logements qui concernent surtout des populations défavorisées. Les quarante loge-



Un superbe chêne dans la zone Natura 2000

ments conventionnés du projet seront vendus à des familles aux revenus moyens mais comme ils ne sont pas loués, ils entreront après quelques années dans le marché immobilier général.

Il est urgent de préserver les écosystèmes indispensables à la vie. Il est impératif de réserver enfin une

place importante à la nature dans le prochain Plan de développement durable, le futur Plan Nature, et de le concrétiser dans le Plan Régional d'Affectation du Sol pour en faire un outil de gestion efficace pour la Région.

Pour le Comité Plateau Engeland
Thérèse Verteneuil

Les chasseurs de Linkebeek

Les habitants des avenues Buysdelle et Chantemerle sont heureux de l'interdiction de chasser sur les terres de Linkebeek ! En été, les chasseurs venaient exercer leur art presque tous les après-midi dans les champs de Kleindal et de Holleken.

Le bruit des détonations pouvaient s'entendre jusqu'à... Calevoet !... Suite à nos réclamations et à celles de nombreux riverains linkebeekoïses, l'exercice de la chasse a été interdite pour « raison de sécurité publique ».

L'ordonnance de police a été ratifiée ce 9 septembre 2013, pour le plus grand bonheur des habitants et promeneurs des quartiers de Verrewinkel, Kleindal et Holleken !

Olivier Koot

LES VAP ! CÉKWASA ?

Les VAP ont démarré en 2005 à Bruxelles. Elles existent à Watermael-Boitsfort et un peu plus loin à Wembeek-Oppem et à Linkebeek. N'y avez-vous jamais aperçu le long de certaines rues de petits panneaux VAP ? Intrigués ? Sûrement.

Voici de quoi il s'agit

VAP signifie « voiture à partager » (en néerlandais : « Vriendelijk Anders Pendelen »). Encore une histoire de covoiturage ou d'autostop ; me direz-vous. Oui, mais en mieux !

Les VAP conviennent bien aux communes situées dans la deuxième couronne bruxelloise, là où les transports en commun ne desservant pas tous les quartiers avec la même régularité et performance qu'au centre de la ville. L'objectif du système est donc de favoriser les déplacements, spécialement dans les quartiers périphériques plus résidentiels. Le moyen, c'est de gérer l'autostop de manière dynamique, en temps réel, en utilisant les modes de communication les plus modernes.

En pratique

Les VAP, c'est de l'autostop de proximité entre habitants d'un quartier pour parcourir de courtes distances près de chez soi, pour rejoindre par exemple un arrêt SNCB ou STIB.

Première étape : s'inscrire sur le site VAP.

Ensuite, l'automobiliste appose sa vignette VAP sur son pare-brise. Et le piéton se présente à proximité d'un arrêt VAP indiqué par un panneau. Il indique sa direction. Les panneaux VAP sont placés par la com-

mune aux endroits les plus judicieux.

Ce n'est pas tout. Sur internet, le VAPspace permet aux automobilistes et aux piétons de se contacter, de proposer des trajets, des points de rencontre, de dynamiser le système,... et de le transformer en un véritable outil de mobilité partagée.

Les utilisateurs deviennent des « vappeurs » et partager des trajets devient « vapper ». Vous vappez demain matin avec moi ? Nul doute que ce néologisme trouvera un jour sa place dans une prochaine édition de notre dictionnaire favori.

Le VAP, c'est l'autostop moderne par lequel chaque acteur se sent impliqué : la commune, qui finance la signalisation, les usagers qui partagent un bout de chemin ensemble.

Voilà de quoi bouger autrement et gratuitement.

A Uccle ?

Vous êtes intéressés ? La commune aussi ! L'Echevin de la Mobilité nous a contactés pour nous annoncer son intention d'étendre les VAP sur le territoire ucclois. Un budget y sera consacré. Manifestez-vous ! Parlez-en autour de vous. Une mobilité durable passe aussi par les VAP.

Et découvrez le site www.vap-vap.be

PS :

Les jeunes sont aussi concernés par le VAP. C'est le VAP-ADO. Appel est lancé aux associations de parents, aux écoles,... De quoi faciliter les déplacements scolaires.

Alain Thirion

LE TRAFIC AUTOMOBILE RUE DU REPOS

Nous recevons, signés par 47 habitants de la rue du Repos, copie de leur MEMORANDUM adressé le 21 novembre 2013 au Collège des Bourgmestre et Echevins pour attirer l'attention sur les nuisances que génère le trafic automobile dans la partie de la rue du Repos qui va du Dieweg à la chaussée de St Job. Trafic de transit intense et rapide qui engendre insécurité et bruit.

Lisez ce MEMORANDUM très clair et vous serez convaincu que leurs doléances sont justifiées et qu'il y a lieu de faire quelque chose, ce que la Commune ne conteste d'ailleurs pas.

A ce document sont joints (mais non reproduits ici par manque de place) les commentaires personnels de nombre des signataires, de même que l'échange de correspondance des 6 dernières années avec l'échevin compétent.

Puisque la vitesse n'est pas respectée dans cette « zone 30 », il faut recourir à d'autres moyens, en les combinant : placer plusieurs casse-vitesse – installer un radar permanent – mettre l'autre section de la rue du Repos en sens unique du Dieweg à l'avenue du Wolvendael, ...

Bref, avec un peu d'imagination et de volonté on peut résoudre ce problème !



Les riverains de la rue du Repos - Section 'Dieweg-Saint Job'
c/o Sophie Birmann
Rue du Repos 145
1180 Uccle

Commune d'Uccle
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place Jean Vander Elst
1180 Uccle

Uccle, le 21 Novembre 2013

**Objet : Intensité et insécurité du trafic automobile parcourant la rue du Repos,
section 'Dieweg-Saint Job' - Mémoire adressé aux autorités communales**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames les Echevines,
Messieurs les Echevins,

Les riverains de la rue du Repos sont de longue date exposés aux impacts négatifs du trafic automobile. En qualité de citoyens raisonnables, ils peuvent reconnaître les difficultés inhérentes à la gestion de la mobilité à Uccle. Cependant, face à l'augmentation croissante des nuisances et des risques et l'inadaptation des réponses de la Commune à leurs doléances de longue date, ces riverains souhaitent aujourd'hui vous soumettre un mémoire.

Ce mémoire fait suite à un petit exercice d'objectivation des problèmes et de mise en commun des observations et plaintes des habitants. **Nous espérons qu'il vous permettra de bien comprendre les problèmes posés et l'urgence qu'il y a à apporter de réelles solutions, et de considérer que 9 ménages sur 10 de la zone concernée signent ce document.**

Par ailleurs, il nous a été rapporté que la Commune a lancé appel d'offres pour un projet **impliquant notamment le réaménagement du carrefour Saint-Job/Repos/Chêne**. Nous estimons que ce projet présente également l'opportunité de traiter des problèmes de notre section de rue et de coupler les futures interventions de travaux publics qui auront été déterminées à la suite de cette étude. De ce fait, **nous demandons à ce que la Commune prenne en compte le présent mémoire dans les aspects d'aménagements urbanistiques liés à ce projet, et à être associés à ses travaux préparatoires** (participation au Comité d'Accompagnement).

En vous remerciant de l'attention porté au présent document et dans l'attente de réelles solutions pour notre rue, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins, l'assurance de notre respectueuse considération.

Annexés à la présente:

- Mémoire (6 pages) à l'attention des autorités communales de la part des riverains de la rue du Repos
- Signatures des riverains
- Rappel succinct de l'historique des échanges avec la commune sur ce même sujet

Les riverains de la rue du Repos,
dont signatures annexées

Pression croissante du trafic de transit + vitesses non contrôlées + voirie cahotique ... une situation intenable !

Mémorandum à l'attention des autorités communales, de la part des riverains de la rue du Repos à Uccle

Le pourquoi du présent document

Monsieur le Bourgmestre, mesdames les Echevines, messieurs les Echevins, chers Concitoyens,

Nous sommes tous conscients que la mobilité à Uccle, avec un réseau routier atypique et un trafic automobile sans cesse à la hausse, pose un défi difficile à relever.

Les riverains de la rue du Repos sont de longue date exposés aux impacts négatifs du trafic automobile. En qualité de citoyens raisonnables, ils peuvent reconnaître les difficultés inhérentes à la gestion de la mobilité à Uccle, et apprécient que la rue ait été mise en zone 30 il y a quelques années.

Cependant, face à l'augmentation croissante des nuisances et des risques, et l'inadaptation des réponses de la Commune à leurs doléances de longue date, ces riverains souhaitent aujourd'hui vous soumettre ce memorandum qui fait suite à un petit exercice d'objectivation des problèmes et de mise en commun des observations et plaintes des habitants.

Nous espérons que ce document vous permettra de bien comprendre les problèmes posés, et l'urgence qu'il y a à apporter de réelles solutions.

Une 'zone 30' purement théorique...

La signalisation ne suffit pas

Le panneau 'zone 30' placé en haut de la rue a une visibilité insuffisante (plus particulièrement pour les véhicules tournant à droite depuis le Dieweg). Il devrait davantage être positionné vers l'axe de la rue, voire être dédoublé du côté gauche.

Quant à l'indicateur lumineux de vitesse, placé pour répondre aux plaintes régulières des habitants, force est de constater que lorsqu'il n'est pas en panne (plusieurs mois de chômage technique durant la seule année écoulée !!), l'absence notoire de verbalisation le rend très peu efficace.

Infractions chroniques de la limitation de vitesse et déni de la situation par la police

D'après nos comptages de vitesse¹, **seuls 3 à 4 véhicules sur 10 respectent la limitation**. Certains poussent le champignon jusqu'à 60km/h en pleine journée ou le soir. Les véhicules communaux, les véhicules de police en circulation de routine, ne respectent pas

d'avantage la limitation de vitesse. Les échanges téléphoniques avec l'agent de la circulation ne sont pas plus concluants, quand nous nous entendons dire que dans notre rue, les voitures ne roulent « pas si vite que ça »... (une nouvelle notion légale ???)

...avec un risque de sécurité routière aggravé

Le non-respect chronique de la zone 30 est incompatible sur le plan de la sécurité routière avec **un seul trottoir praticable sur toute la longueur de la rue, dont la largeur n'est même pas réglementaire** (1.10 m contre 1.50m pour la largeur minimale imposée par le Règlement Régional d'Urbanisme). Le cas de figure est exceptionnel en Région Bruxelloise : un trottoir trop étroit, bordé sur 300 m d'un très haut mur et avec la proximité directe d'un trafic de transit soutenu.



Piéton, gare au camion !



'Piéton large interdit'

¹ Relevés de trafic effectués aux mois d'avril et de mai 2013

Certains véhicules encombrants n'hésitent pas à dévaler la rue avec deux roues sur ledit trottoir (alors que techniquement, ils ont assez de place sur la chaussée !) profitant d'une hauteur de bordure trop réduite (9 cm) On n'ose imaginer la confrontation avec une poussette...

...laquelle poussette, aura de toutes façons les plus grandes difficultés à s'engager sur le trottoir là où un garde-corps a récemment été installé par la commune, forçant toute personne avec buggy ou autre volume encombrant, à s'égayer sur la chaussée pour braver les véhicules qui descendent à vive allure.

Quant à traverser la rue aux heures de pointe pour rejoindre l'unique trottoir continu, c'est un exercice périlleux pour les habitants qui tentent d'aller prendre un tram, un bus ou un train (car tous les Ucclois ne se déplacent pas exclusivement en voiture !). Il en va de même pour remonter à vélo le Sens Unique Limité...

Au final, une situation pour les piétons qui est à des années-lumière des règles fixées, en décembre 2012, par le « Plan Piéton Stratégique » de la Région de Bruxelles-Capitale et appelle une réaction énergique.

Un trafic de transit excessif, aggravé par les incessantes déviations

En situation normale et sans déviation : entre 300 et 400 voitures/heure dévalent notre rue aux heures les plus chargées (matin avant 9h00 et après-midi après 16h00). Cette valeur est doublée en cas de déviation (un événement des plus courants). Le trafic journalier est estimé à environ 2.500 voitures et il faut noter que nous avons également des autocars (Lycée Français), des camions de tous types, des engins de chantier, etc.

Une déviation de longue durée, faisant passer dans notre rue tout le charroi du Dieweg durant trois mois d'affilée (!) a attiré sur ce tronçon de rue une clientèle d'habitues considérant désormais la rue du Repos comme une extension naturelle du Dieweg... à 50km/h.

Tout ceci dans les conditions de sécurité décrites plus haut...

Des nuisances sonores intolérables

La voirie a été réaménagée en 1995. Les pavés ont été imposés à l'époque pour des questions esthétiques et patrimoniales. Mais, pour faire des économies, ses fondations n'ont pas été bien stabilisées : la chaussée s'est assez rapidement déformée, pour offrir aujourd'hui tout un assortiment de pavés désalignés, nids-de-poules et relief 'en dos d'âne'. (Pour éviter les déformations de la chaussée, certains véhicules n'hésitent pas à se déporter carrément sur le trottoir de droite en descendant, au péril des piétons utilisant le trottoir).

Face aux plaintes des riverains (bruit excessif), la Commune a procédé à un « schlamage » en 2008. Une opération à la durée de vie limitée et qui est totalement partie en pièce ce dernier hiver : outre les innombrables gravillons auxquels nous avons eu droit des mois durant, nous sommes à présent revenus à la case départ...

Un « instantané sonore » édifiant en dit long :



La rue 'du Repos' un vendredi à 17h30 : 69 décibels : mauvais



La rue Belliard (5 bandes en voie rapide avec entrée de tunnel) un jour de semaine à l'heure de midi : 66 décibels : mauvais

Conclusion implacable : **intensité du trafic, excès de vitesse et pavés se combinent pour produire des émissions sonores inacceptables pour une rue à caractère résidentiel.** D'autant que le bruit est réfléchi par l'imposant mur du cimetière.

Des réponses (ou une absence de réponse) inadaptées

Depuis 15 ans, sous la pression de multiples demandes des riverains, la Commune a tenté d'apporter des solutions. Leur caractère minimaliste (un afficheur de vitesse souvent hors service) ou provisoire (pour rappel, un « schlagage » de la chaussée qui a été efficace un temps contre le bruit mais a vite disparu) n'apportent cependant pas de solution réelle et n'ont en rien influencé favorablement les conditions de sécurité. **Faute d'un respect strict de la mesure de limitation à 30 km/h, tous les problèmes évoqués ci-dessus demeurent - et s'aggravent avec l'augmentation du charroi et l'évolution du parc automobile** (voitures plus lourdes et plus larges).

Nous regrettons que la Commune ait refusé jusqu'à présent la mise en œuvre d'interventions plus efficaces et contestons la pertinence des arguments avancés jusqu'ici :

- la réglementation ne permettrait pas paraît-il d'installer des dispositifs ralentisseurs dans la rue car... elle est trop pentue. Or, de tels dispositifs ont été placés dans d'autres rues du quartier ou proches (Hankar, Château d'eau, Zeecrabbe...)... tout aussi pentues que la rue du Repos;



Plateau ralentisseur rue Zeecrabbe... à un bon 6°

- il a été parfois répondu que les vibrations émises par des ralentisseurs de vitesse seraient préjudiciables à la tenue du mur d'enceinte. Nous vous laissons imaginer quelles trépidations et vibrations sont engendrées par 2.500 véhicules par jour dont autobus, camions et engins de chantier sur une voirie totalement déformée, le tout à des vitesses non adaptées (irrespect chronique de la limitation à 30 km/h).
- pour mémoire, le Plan Communal de Mobilité (adopté en 2006) prévoyait de placer la rue du Repos « en circulation locale ». Mais, si la Commune a mis ce type de mesure en œuvre du côté du Fort Jaco, elle y a apparemment renoncé ailleurs...;
- l'administration du patrimoine a jadis imposé l'utilisation de pavés. Mais c'était il y a 20 ans et la voirie d'aujourd'hui n'a de toute façon plus rien à voir sur le plan historique avec le chemin creux de jadis. En quoi ces pavés (non historiques) valorisent-ils l'enceinte latérale du cimetière, alors qu'il n'y en a pas à l'entrée même de celui-ci ? Nous remarquons par ailleurs, que la Commune n'a eu aucune difficulté à faire approuver le réaménagement de la zone de parking à l'entrée du cimetière classé, alors que ce réaménagement altèrera profondément l'aspect typique de l'entrée du cimetière avec ses arbres sur terre-plein. Comment expliquer dès lors, une application des exigences de préservation patrimoniale à géométrie variable ? Entre la sécurité fondamentale et journalière du citoyen et des considérations « patrimoniales » de second rang, il ne devrait pas être difficile de faire un choix.

Pas de réponse satisfaisante en somme alors que tous les autres paramètres vont, depuis 15 ans, dans le rouge :

- il y a de plus en plus de trafic ;
- il y a de plus en plus d'habitants, et de nombreux jeunes enfants dans la rue ;
- les déviations de la circulation sont devenues chroniques dans le quartier ; que ce soit en raison du saucissonnage des chantiers (Carsoel, St-Job) ou pour un rien, la rue est devenue au cours du temps une des artères de délestage favorites... ;
- les modèles de voitures sont de plus en plus volumineux et larges. Ces 30 dernières années, la largeur moyenne des automobiles est passée de 1,65 m à 1,8 m. Sans parler des nombreux SUV et autres 4x4 qui renforcent bien évidemment l'agressivité du trafic et les risques encourus par les piétons ;
- le respect de la vitesse maximale autorisée (30 km/h) est laissé à l'appréciation et l'humeur de chacun. Faute de contrôles répressifs et de disposi-

tifs ralentisseurs, une certaine impunité s'est installée aux yeux du plus grand nombre...;

- les piétons sont de plus en plus nombreux. Outre les nombreux élèves du Lycée Français qui utilisent la rue du Repos, il y a beaucoup d'habitants du quartier qui ont découvert ou redécouvert les vertus de la marche à pied.

Vers une nouvelle piste ?

Les réglementations sont souvent invoquées pour justifier l'absence d'interventions rue du Repos. Pourtant, elles évoluent et offrent de nouvelles perspectives. C'est ainsi qu'une nouvelle circulaire régionale relative aux zones résidentielles et aux zones de rencontre est entrée en vigueur depuis ce 4 octobre 2013.

Il y est notamment dit que : « ***Sur le terrain, certaines voiries aménagées avec une séparation en trottoir et en chaussée, peuvent, dans leur aménagement actuel, également prétendre au statut de zone résidentielle ou de rencontre. C'est notamment le cas de voiries dont les trottoirs ne sont pas praticables par tous les piétons ou assimilés, notamment du fait de leur largeur de trottoir très insuffisante dans l'absolu ou par rapport au flux piéton*** ». Une zone résidentielle ne doit donc plus nécessairement être aménagée de plain-pied.

Rien n'empêche désormais que, comme dans le cas de la Montagne de St-Job, la rue du Repos bénéficie du statut de zone résidentielle.

Une telle option offrirait bien des avantages :

- une vitesse réglementaire maximale abaissée à 20 km/h ;
- la priorité aux piétons et aux cyclistes sur les véhicules motorisés (cf. code de la route) ;
- une mise en conformité par rapport à des trottoirs beaucoup trop étroits ou incomplets ;
- la possibilité d'équiper la voirie de dispositifs légers (jardinières, barrières, potelets, etc.) utiles à la protection des usagers faibles et pour canaliser les trajectoires (à organiser de manière non rectilignes) des véhicules motorisés ;
- il ne serait plus nécessaire de modifier (ou traiter) le revêtement de chaussée extrêmement bruyant ; les pavés pourraient être maintenus, car à une vitesse très réduite ils ne présenteraient plus d'inconvénients ;
- un aménagement dans l'esprit de ce qui a été prévu dans le Plan Communal de Mobilité (adopté en 2006), lequel prévoyait de placer la rue du Repos « en circulation locale » ;

En outre, cette nouvelle disposition réglementaire présente le grand avantage de pouvoir être aisément testée sur le terrain, sans engager de gros frais à la Commune. Quelques panneaux de signalisation, quelques jardinières, barrières et potelets suffisent désormais pour installer une zone résidentielle et en tester l'efficacité. Un test qui en outre cadrerait parfaitement avec le levier 4.8 du Plan Piéton Stratégique de la Région de Bruxelles-Capitale (intitulé « vision zéro en ce qui concerne la sécurité des piétons »), lequel préconise justement le test de solutions innovantes.

En conclusions

Compte tenu de l'historique des courriers entre les riverains et les autorités communales, celles-ci ne sauraient ignorer la situation difficile qu'ont à subir les résidents et usagers faibles dans la rue du Repos, et ce depuis de très nombreuses années.

Alors que certaines artères ucloises ont jadis bénéficié de mesures de protection drastiques (cf. l'avenue de la Chênaie, le pendant de la rue du Repos sur l'autre versant de la rue du Repos, mise en impasse il y a une vingtaine d'années) et alors que nous voyons des opérations de contrôle répressif des vitesses effectuées dans d'autres rues, disposant déjà de plateaux ralentisseurs², nous sommes surpris de l'immobilisme de la Commune en ce qui concerne l'analyse de la situation et la recherche de solutions dans notre rue.

Par le présent Mémoire, nous revendiquons auprès de la Commune :

- l'impérative nécessité, pour d'évidents motifs de sécurité et de configuration atypique des lieux, d'empêcher tout excès de vitesse à la rue du Repos ;
- le test d'un aménagement de la rue en zone résidentielle, tel qu'il est désormais rendu possible par la circulaire régionale du 9/9/2013 relative aux zones résidentielles et aux zones de rencontre.

A défaut d'un test concluant de l'aménagement en zone résidentielle :

- l'aménagement de dispositifs physiques (ralentisseurs), seule solution à même de garantir un strict respect de la limite à 30 km/h, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 ;
- un séquençage optimisé de ralentisseurs, tous les 70 mètres (norme IBSR), suivant des réalisations éprouvées en d'autres rues de la commune (dispositifs ralentisseurs sinusoïdaux, efficaces tout en évitant les à coup des véhicules et encadrés, le cas échéant, de jardinières) ;

² avenue Houzeau, chaussée de Drogenbos (radars Lidar)

- une action de la Commune dès le court terme, possible du fait que les interventions les plus urgentes n'ont qu'un caractère ponctuel, des implications budgétaires réduites et ne nécessitent pas de permis d'urbanisme ;
- la définition d'une solution plus globale, couplée au futur réaménagement du carrefour St-Job – Chênaie – Repos, visant au remplacement du revêtement pavé de la chaussée (trop bruyant) par un

revêtement asphaltique et visant à améliorer les conditions de déplacements des piétons et cyclistes (afin que celles-ci soient davantage en phase avec les normes imposées par le Règlement Régional d'Urbanisme).

Nous sommes naturellement à la disposition des édiles et des services techniques pour vous faire état oralement et in situ des problèmes rencontrés.

LES NUISANCES DES ANTENNES-RELAIS, WI-FI, TABLETTES ET TÉLÉPHONES PORTABLES : A-T-ON VRAIMENT PRIS TOUTES LES PRÉCAUTIONS ?

Dans notre « Lettre aux Habitants » n° 76 de juin 2013, nous faisons référence aux graves inquiétudes de Santé Publique qui sont soulevées à propos de l'exposition aux champs électromagnétiques des antennes-relais, tablettes et autres téléphones portables.

Nous demandions notamment que soit appliqué le principe de précaution autour des écoles.

En effet, les études le montrent, **ce sont surtout les enfants qui sont les plus exposés aux effets négatifs des rayonnements en matière de micro-ondes. Les preuves scientifiques de ces nuisances des rayonnements pour la santé existent. Rappelons que la norme préconisée par des experts scientifiques et par le Conseil de l'Europe, est de 0.6V/m.**

Depuis, un accord de majorité est intervenu sur la 4G



à Bruxelles. Il y est stipulé que les antennes ne pourront être installées sur des bâtiments scolaires, crèches ou hôpitaux.

Nous donnons, ci-après, la teneur du communiqué de presse y relatif, diffusé le 13 juillet 2013:

« Un accord est intervenu au sein de la majorité bruxelloise afin de permettre le développement de la 4G à Bruxelles, ont annoncé ce matin le Ministre Président Rudi VERVOORT et la Ministre de l'Environnement Evelyne HUYTEBROECK.

La solution qui a décidé prévoit :

- 1. L'ensemble des opérateurs devront se partager 3 paquets de 3v/m chacun. Un paquet par technologie. Le premier pour la 2G, le second pour la 3G et le troisième pour la 4G. C'est ce qui nous distingue des autres Régions : la norme est et reste cumulative : ensemble, les opérateurs ne pourront pas dépasser 3v/m par technologie.*
- 2. La mise en place d'un Collège d'experts indépendants composé de scientifiques, médecins, techniciens et économistes qui remettra un rapport annuel au Gouvernement sur la norme, son respect, son efficacité sur la santé humaine, les évolutions technologiques, etc. Ce Comité permettra de disposer d'un état de la situation à jour et le plus objectif possible.*
- 3. La mobilisation des bâtiments publics (hors crèches, écoles, hôpitaux), dans un cadre contractuel, afin de faciliter l'installation des nouveaux mâts nécessaires au respect de la norme de 3v/m. Le texte sera adopté à l'automne et les arrêtés d'exécution fin de l'année. Le dispositif rentrera en vigueur début 2014.*

« Cet accord va permettre de développer la 4G en Région bruxelloise. Il s'agit du meilleur équilibre possible entre développement économique et protection de la santé, souligne Evelyne Huytebroeck. Cet accord ne satisfera sans doute pas entièrement les opérateurs car il est contraignant. Mais c'est le rôle des pouvoirs publics de garantir ce juste équilibre ».

On le voit donc, les antennes ne pourront être installées sur des « bâtiments scolaires, crèches ou hôpitaux ». Mais, nous espérons que cela concerne aussi les *bâtiments situés dans l'environnement immédiat de ces écoles, crèches ou hôpitaux*. Car, si cela n'était pas le cas, nous ne voyons pas le sens de l'exception.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence les risques encore mal perçus en matière de Santé Publique.

Nous en voulons pour preuve le rapport d'étude qu'a récemment publié l'Université de Melbourne sur la consommation énergétique des technologies sans fil, nouvelle génération (Source : CEET- Centre for Energy-Efficient Telecommunications).

Ce rapport démontre, sans aucune ambiguïté, que la 4G LTE (notamment les antennes relais et les tablettes) est très énergivore (près de 5 fois plus de consommation d'énergie), ce qui est totalement à l'opposé d'une politique environnementale d'économie d'énergie.

« Selon les calculs, en 2015, ce procédé « WiFi mobile », avec l'internet mobile 4G impliquera une augmentation de la production de CO₂ de 6 millions à 30 millions de tonnes, soit l'équivalent de 4.9 millions de voitures de plus dans les rues... »

Le rapport termine par ce constat : *« Il s'agit donc d'une nouvelle catastrophe environnementale car il contribue à l'augmentation de l'irradiation artificielle de l'environnement par les micro-ondes.*

Les conséquences ne sont pas seulement biologiques et sanitaires sur l'humain, mais aussi sur la climatologie, les irradiances micro-ondes impactant la molécule d'eau..... ».

Nous restons inquiets et espérons que les décisions prises par les élus permettront, non pas seulement de satisfaire les opérateurs, mais bien surtout de diminuer au maximum les risques pour la santé des habitants.

Xavier Retailleau
Administrateur ACQU

LE DÉFI ÉNERGIE S'INVITE CHEZ VOUS... POUR TRAQUER LES GASPILLAGES !



Du matériel professionnel à votre disposition

Avec l'arrivée de l'hiver, nous dépensons beaucoup pour chauffer nos logements. Mais combien de cette chaleur s'échappe par nos fenêtres, toits et murs ?

Le « Quartier durable Oxy15/OxyDurable » et le « Quartier durable Saint Job », vous invitent à démasquer les déperditions de chaleur chez vous.

Avec l'aide des animateurs du défi énergie ucclois, ils se rendent chez vous, bénévolement, avec un questionnaire et un « kit énergie » pour aider à démasquer les déperditions.

Vous faites le tour de votre maison avec les outils du kit et un questionnaire adapté. (Comptez plus ou moins deux heures pour le tour.)

Conseils et petits gestes efficaces

Bien sûr, il ne s'agit pas d'un audit professionnel, mais plutôt d'une manière ludique de traquer les gaspillages. Toutefois les informations récoltées vous donnent un premier aperçu des pertes éventuelles.

Vous recevrez aussi des idées pour des petits gestes efficaces qui aident à réduire votre consommation par un simple changement de comportement.

Enfin, nos animateurs peuvent donner des conseils

sur les fournisseurs d'énergie ou des informations relatives à l'installation d'un chauffe-eau solaire et/ou de panneaux photovoltaïques

Le « kit énergie » comprend entre autres : caméra thermique, wattmètre, thermomètre infrarouge et hygro-thermomètre d'ambiance.

L'expérience de l'hiver passé a été très concluante et les retombées positives de cette opération nous amènent à renouveler l'opération cet hiver encore.

Pour en savoir plus, ou fixer une date pour une visite, contactez-nous.

Animateurs du défi énergie ucclois :

Catherine Toussaint

Tél : 02.374.02.60

mail : kther@belgacom.net

Jean Leseul

Tél : 02.375.06.29

mail : jean.leseul@belgacom.net

Marie-Gabrielle De Brouwer

Tel : 02.374.85.84

mail : mg.debrouwer@belgacom.net

QUEL AVENIR POUR LES JARDINS POTAGERS À UCCLE ?

Le 21 juin 2013, une conférence organisée par notre « Association de Comités de Quartier Ucclois » s'est déroulée sur le thème « **Quel avenir pour la culture potagère à Uccle** ». L'assemblée présente était nombreuse, citoyenne et professionnelle, réunissant plus de quarante personnes.

Cette conférence faisait suite au concours photos organisé par l'ACQU sur le thème « **Jardins soignés et herbes folles** ».

Différents axes de soutien à l'activité potagère en Région Bruxelloise

Deux représentantes de l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, administration connue sous la dénomination Bruxelles Environnement), Karin Hermanus et Roxane Keunings, nous ont permis d'en savoir plus sur le statut des potagers collectifs mis en place à Bruxelles.

Ce statut est malheureusement assez précaire. « Si les potagers issus d'initiatives individuelles se maintiennent pendant cinq ans, c'est bien ! » nous a dit l'une d'elles....

Pourtant, Bruxelles Environnement a mis en place, courageusement, différents axes de soutien à l'activité potagère en Région Bruxelloise:

- l'a.s.b.l. Tournesol, mandatée pour la formation des Maîtres Maraîchers,
- l'a.s.b.l. Le Début des Haricots, mandatée pour la mise en réseau des potagers collectifs et familiaux,
- l'a.s.b.l. Nature et Progrès assurant soutien et conseils à tous les candidats à l'aventure potagère par l'intermédiaire d'un « Help Desk Potager ».

Il a été également fait mention de la mise en place d'un inventaire des potagers en région bruxelloise. Il n'y a pour l'instant pas de date précise quant à la finalisation de celui-ci.

Etat des lieux à Uccle

Bien qu'en fonction depuis seulement trois semaines comme responsable de « l'Agenda 21 » pour la Commune d'Uccle, Luc Gillmann a présenté un état des lieux très fouillé de la politique communale « durable » en rapport avec les axes de l'agenda 21.

L'activité « jardins potagers collectifs » est présente dans la vision de l'agenda 21 de la Commune d'Uccle, nous a-t-il dit.

De même, la Commune s'est attelée à l'élaboration d'un inventaire des « espaces à vocation durable » dans Uccle. Cet inventaire sera disponible sur le site www.uccle.be après sa finalisation sous la forme d'une carte interactive.

Enfin, Luc Gillmann a annoncé qu'une réunion d'information sur l'avenir des potagers sur le plateau Avijl serait organisée par la Commune. Celle-ci s'est effectivement tenue le 15 octobre.

Il s'agit, après la construction de logements sur le plateau, de redimensionner les parcelles

de façon à satisfaire le plus grand nombre possible de demandeurs.

Témoignages d'habitants

Les personnes présentes lors de cette conférence ont, toutes, fait état de l'importance des jardins potagers collectifs dans le développement d'un tissu social riche en solidarité et convivialité. Retenons par exemple le témoignage de Jeanine Fagel particulièrement active au sein du « potager collectif du Melkriek » et celui de Pascale Carrier pour le « potager de la Roseraie » qui accompagne et soutient les handicapés.

Nous remercions donc les personnes suivantes qui, par leur témoignage, ont permis de mettre en évidence l'importance de ces jardins collectifs et/ou partagés:

Jeanine Fagel pour le potager collectif du Melkriek,

Anne-Marie Hassoun pour le potager familial du Carré Tillens,

Zoé Uit Den Hoef pour le potager familial Keyenbempt Sud (gestion Bruxelles Environnement),

Kateline Recht pour le potager familial Keyenbempt Nord – Calevoet (gestion B.E.),

Pascale Carrier pour le potager de la Roseraie,

Patrick Buldeel, directeur de l'a.s.b.l. Tournesol pour la ferme d'Uccle qui propose des activités « potagères » pour les écoles et les adultes,

Mr. Verlinden (excusé) directeur de l'école Communale du Centre pour le potager pédagogique qu'il a mis en place dans les écoles du Centre et de Calevoet,

l'a.s.b.l. « Le début des Haricots » (excusée) chargée de la mise en réseau des potagers collectifs et familiaux en région bruxelloise.

Et après ?

Après un débat aussi enrichissant, il convient de remarquer qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des espaces dédiés aux potagers mais aussi pour tous les autres espaces collectifs et/ou partagés.

De nombreux espaces verts ont disparu ou risquent de disparaître à Uccle, sous la pression des promoteurs, comme par exemple les intérieurs d'îlots, les abords des voies de chemin de fer ainsi que diverses zones qui semblaient protégées par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol).

Beaucoup de ces espaces sont maintenant encore plus menacés par les changements d'affectation autorisés par le PRAS démographique.

Nous avons l'intention de développer cette problématique dans une prochaine LETTRE.

C'est pourquoi nous sollicitons votre aide et vous demandons de bien vouloir nous faire connaître :

- les espaces existants occupés par des composts, potagers et jardins partagés de tout type (collectifs, pédagogiques, familiaux).
- les zones vierges (vertes?) existantes près de chez vous, peut-être méconnues, susceptibles d'accueillir de tels espaces.
- et pourquoi pas votre propre potager individuel. Cela vous permettra, si vous le désirez, de partager expériences et semences.

Nous en connaissons déjà certains mais votre aide sera précieuse pour réaliser un inventaire le plus exhaustif possible et répertorier ceux-ci sur une carte.

Vous pouvez adresser vos réponses aux adresses suivantes :

Jean Leseul - (jean.leseul@belgacom.net)

Tel : 02 375 06 29 - GSM : 0494 68 29 37

Xavier Retailleau - (xavier.retailleau@skynet.be)

Tel : 02 374 32 95 - GSM : 0478 39 18 95

JEANINE FAGEL S'EN EST ALLÉE...

Jeanine Fagel, présidente du comité « Melkriek-3 Rois-Truite-Vervloet » est décédée le 2 octobre 2013.

D'origine parisienne, elle s'installa à Ixelles, puis à Uccle où elle résida 43 ans.

Jeanine s'intéressait à plein de choses et après des années à cultiver son potager, à composter, à jardiner (elle remporta le prix des façades fleuries) elle fut une des pionnières d'« Élément Terre », le jardin partagé du Melkriek. Fondatrice du Comité du Melkriek, elle s'est toujours impliquée dans son quartier. C'était une citoyenne engagée, militante, pacifiste. Une habituée des séances de la Commission de Concertation à la Commune, où elle intervenait pour défendre son quartier. Elle était assidue aux assemblées générales de l'ACQU et apportait son aide à d'autres comités proches comme celui de la Plaine du Bourdon.

Elle a lutté contre le projet de ring au sud de Bruxelles, l'incinérateur de Drogenbos, les im-

meubles champignons du Plateau Engeland, le projet de golf au Kauwberg, etc...

Elle était aussi membre du Conseil Consultatif des Locataires, mis sur pied par la Société Uccloise du Logement.

Durant plus de 25 ans, elle a aidé la Ligue des Familles dans l'organisation de la bourse aux vêtements et aux jouets; elle triait, lavait, empilait, comptait les pièces de puzzle. Elle était aussi une chineuse.

Elle a pu voir la rénovation du moulin du Nekkersgat, la zone verte de la Plaine du Bourdon, l'abandon de projets immobiliers démesurés.

Epouse, mère, grand-mère, elle s'est donnée pour tous et toutes. Elle nous a quittés, à 81 ans, après nous avoir transmis beaucoup. Les habitants du quartier, les voisins ont appris une chose : c'est qu'il vaut la peine d'essayer de faire évoluer les choses, dans le quartier et dans les liens entre les personnes.

Focus sur quartiers...

Pour rappel, la « Lettre aux habitants » réserve désormais la plume à ses comités membres, à tour de rôle.

L'objectif est d'offrir aux différents quartiers ucclois une visibilité supplémentaire en dehors des limites de leur périmètre, de faire connaître aux autres Ucclois la portée de leurs actions. Après vous avoir présenté le comité de quartier de la Vallée du Linkebeek (Lettre aux habitants n° 75) et le Comité de quartier Calevoet-Bourdon (Lettre n° 76), c'est au tour du comité de quartier Vivier d'Oie - Saint-Job. Pour l'occasion nous avons rencontré Antonella Loi, épouse de Juan Gonzalez, président de ce comité.

COMITÉ DE QUARTIER VIVIER D'OIE - PLACE SAINT-JOB

Antonella bonjour ! Vous êtes aujourd'hui la porte-parole du Comité de Quartier VIVIER D'OIE - PLACE SAINT-JOB. Vous êtes également avec Christiaan Van Lierop et Juan Gonzalez, votre époux, les membres fondateurs de celui-ci.

Effectivement, il y a 2 ou 3 ans, Christiaan Van Lierop a pris contact avec Denys Ryelandt, de l'ACQU, suite aux différents projets qui ont vu le jour avenue du Prince de Ligne. Juan et moi-même sommes arrivés un peu après suite à un toutes-boîtes relatif à ceux-ci. C'est suite à ces échanges que le Comité a vu le jour.

Dites-nous quelques mots sur ces projets ? Puisque manifestement ce sont eux qui sont à l'origine du Comité de Quartier ?

Depuis 2004, la société SOFICOM développe des projets sur l'av. du Prince de Ligne côté chemin de fer : elle propose de construire sur tout le terrain laissé encore libre, depuis le Vivier d'Oie jusqu'à la place Saint-Job !

Il faudrait beaucoup de temps pour résumer ces projets, mais pour l'essentiel il s'agit d'un terrain de 9 ha. qui appartenait à la SNCB et sur lequel, outre un vaste parking public pour 90 voitures, de nombreux jardins potagers sont cultivés. En



Focus sur quartiers...

2012, à la suite de nombreuses péripéties, un permis a été octroyé pour construire 4 immeubles de 55 appartements et 5 maisons unifamiliales sur ce terrain. Ce sont ces permis qui nous ont rassemblés au départ.

Ces projets sont donc, quelque part, fondateurs du Comité de Quartier : mais quel est le périmètre couvert par le Comité de Quartier ? Pouvez-vous le situer géographiquement ?

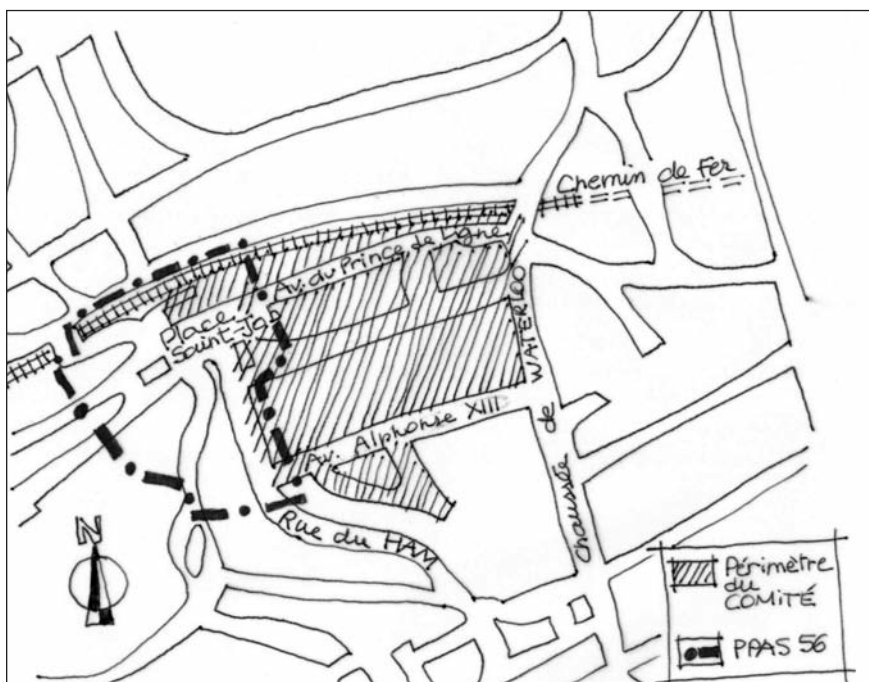
Le Comité de Quartier couvre un quadrilatère délimité par les avenues du Prince de Ligne et Alphonse XIII d'une part, et par la rue du Ham et la chaussée de Waterloo d'autre part ; plus les avenues Hippolyte Boulenger et Pierre d'Union.

Quand il y a matière à information des habitants, nous le faisons par toutes-boîtes dans notre périmètre. Mais au début nous avons quand même voulu alerter les habitants de l'avenue Latérale : ils seront touchés par les projets, notamment par la réverbération du bruit provoqué par les trains sur les immeubles à construire ; étrangement, ils n'ont pas réagi...

Et comment, en pratique vous organisez-vous ?

Disons tout d'abord que nous constituons une association de fait, sans personnalité juridique.

En pratique, nous sommes 4 ou 5 personnes réellement actives, et plus ou moins une vingtaine d'autres que nous pouvons qualifier de « passivement actives ». Elles sont cependant très importantes, puisqu'elles



représentent un groupe potentiellement mobilisable. L'important est d'être prêt à agir.

Pour être plus précis, Christiaan est le trésorier du Comité ; les autres n'ont pas de rôle défini, il n'y a pas de distribution du travail particulière. Mais il est vrai que comme je travaille à la maison, je suis souvent sollicitée pour agir en cas de besoin, comme actuellement pour aller à la Commune voir les nouveaux permis à l'enquête.

Au sein du Comité de Quartier, nous essayons de tenir compte de tous les avis, du moins ceux que nous entendons, et donc d'être représentatifs du plus grand nombre. Appel est donc fait aux candidats qui souhaiteraient se faire entendre.

Beaucoup de comités se constituent en opposition avec des projets ; cela semble être également votre cas. Que répondez-vous à ceci ?

Il est clair que l'opposition au projet SOFICOM a été à la base de la création du Comité, mais depuis du

chemin a été parcouru et notre objectif ne s'arrête pas à être simplement contre un projet immobilier. Aujourd'hui il apparaît clairement que le comité a créé des liens dans le quartier, entre voisins, et que ceux-ci perdurent et vont se maintenir après les projets. C'est déjà de toute manière la tendance du quartier. Il suffit de voir combien de riverains viennent quand on se réunit au « Relais St Job » et dans quelle ambiance. Quoi qu'il se passe, nous essayerons de conserver des réunions dans le quartier une ou deux fois par an.

Globalement, l'objectif du comité est principalement de préserver les spécificités du quartier, par exemple en veillant à conserver les espaces verts, à être attentif à la qualité de vie qui y existe, à favoriser la convivialité, la solidarité. Nous souhaitons être une association dynamique.

Et qu'en est-il aujourd'hui ? L'actualité urbanistique d'Uccle semble à nouveau être à la une dans

Focus sur quartiers...

vosre quartier?

Effectivement ! Nous sommes une nouvelle fois au cœur de l'actualité puisqu'un nouveau permis vient d'être demandé pour la construction d'un immeuble de 7 appartements et de 3 ateliers avec logement, cette fois sur la partie de terrain vierge situé entre le parking public et la place Saint-Job. Une partie se situe donc en arrière jardin des maisons de la rue Prince de Ligne, ce qui nous préoccupe encore beaucoup.

Avec ce nouveau projet, ce sera l'ensemble des terrains qui sera bâti. Or

le quartier est situé en zone inondable, le projet SOFICOM a d'ailleurs été dénommé « le paquebot ».... Et avec ces nouvelles constructions, le risque de voir de nouveaux et importants problèmes d'inondation revient malgré la construction récente du bassin d'orage sous la place Saint-Job, lequel ne suffira sans doute pas.

De plus les espaces verts disparaissent et une nouvelle voirie est prévue. Outre les nuisances que cela procurerait, ce n'est pas conforme aux prescriptions du PPAS 56 qui couvre la zone.

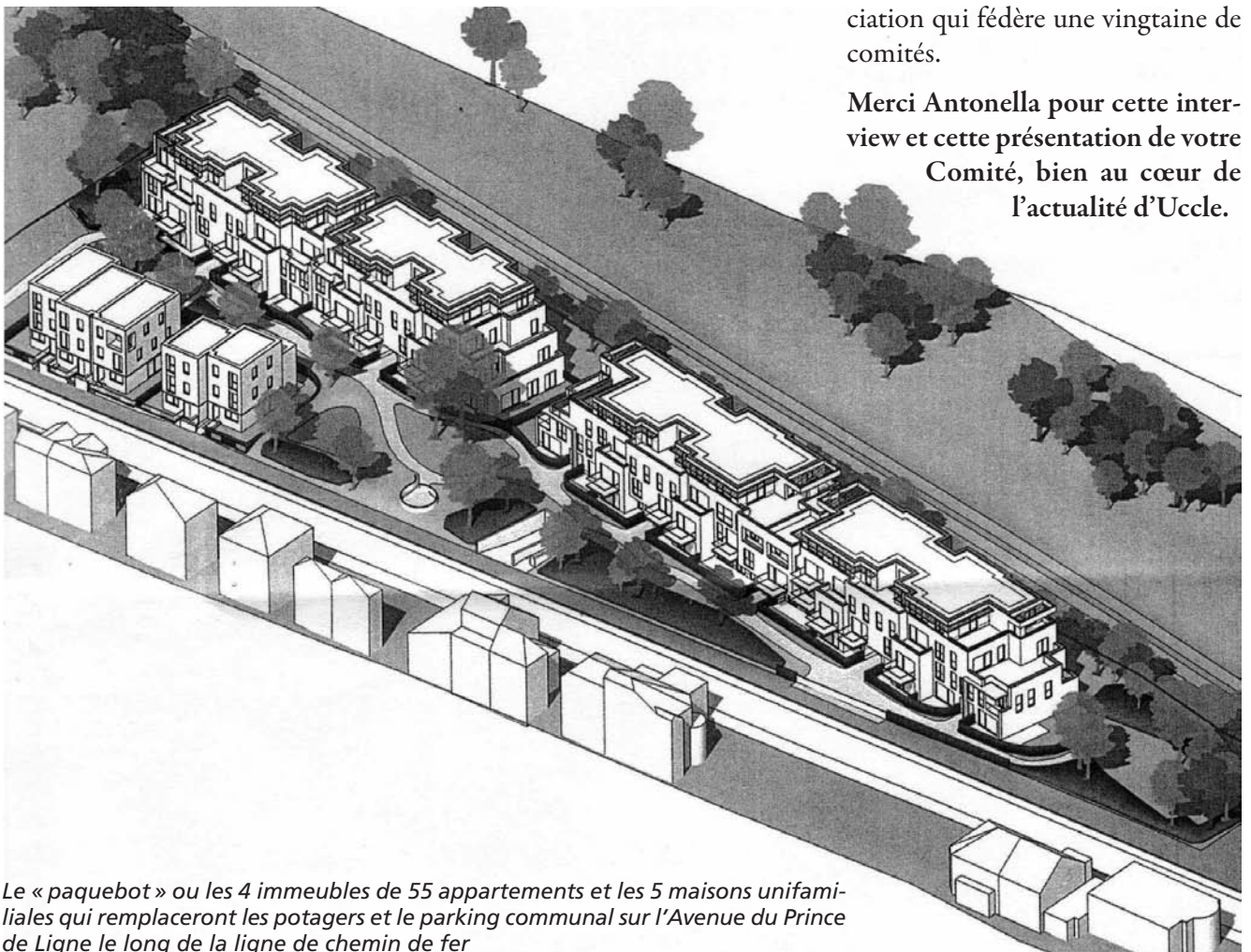
Et je ne fais que mentionner les problèmes de circulation qui vont aggraver une situation déjà préoccupante. Et la perte d'un grand

parking remplacé par un petit qui n'accueillera pas les camions amenant les échoppes pour le marché public du lundi. Heureusement, la Commission de Concertation a rendu ce 28 novembre un avis défavorable pour ce projet.

Une dernière question : pourquoi vous êtes-vous rallié à l'ACQU ?

Au départ, nous étions des néophytes et ne connaissions rien en matière d'urbanisme et d'environnement. L'aide de l'ACQU a été précieuse pour nous éclairer sur ces sujets. L'aspect « solidarité » avec les quartiers voisins, membres de l'ACQU, nous a paru importante ; fondamentalement, nous avons tous les mêmes préoccupations et c'est donc tout naturellement que nous sommes devenus membre de l'Association qui fédère une vingtaine de comités.

Merci Antonella pour cette interview et cette présentation de votre Comité, bien au cœur de l'actualité d'Uccle.



Le « paquebot » ou les 4 immeubles de 55 appartements et les 5 maisons unifamiliales qui remplaceront les potagers et le parking communal sur l'Avenue du Prince de Ligne le long de la ligne de chemin de fer

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Andrimont

Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont 43
tél. : 02.375.12.87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Pierre ROCMANS, ch. de Waterloo 1325 C
tél. : 02.374.09.41

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62

Fond'Roy asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond'Roy 41
GSM : 0477.35.86.86

Gracq

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92
www.gracq.org

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis 20
tél./fax : 02.376.61.71
yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Parc Raspail

Bernard ROISIN, rue Victor Allard 31
tél. : 02.534.77.89

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT, rue Montagne de St Job, 139
tél. : 02.374.02.60 – www.avijl.org

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, ch. de Waterloo 852
tél. (B) : 02.373.57.01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 – tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleytsbeek 29
Stéphane ROYER, tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.780

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job 317
tél. : 02.374.90.27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie – Place St Job

Juan Gonzalez, av. Prince de Ligne 149
tél. : 02.375.96.24

Les « Antennes de quartier »

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

Échevinage

Michel DEVRIESE, av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (B) : 02.375.78.84 – tél. (P) : 02.374.97.03
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472.719.790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35
tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13
tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Alain THIRION – rue de Linkebeek 39 A
tél. : 02.376.11.49 – athirion58@gmail.com

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job 139
tél. : 02.374.02.60 – kther@belgacom.net

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

Chargé de mission :

Florence VANDEN EEDE
florence.acqu@gmail.com

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

7.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région de Bruxelles-Capitale.

